



LP4Y Alliance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 10 JUIN 2023

All-in-one !

Compte Rendu



Ritu, TDC Sangam Vihar, Delhi, India

LP4Y Alliance est la fédération des alliés du mouvement international LP4Y

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège : 1 boulevard Bessières - 75017 Paris

RNA W922009677

Siret # 849 251 830 00014

SOMMAIRE

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
Rapport 2022 et projet 2023	4
Chantiers et projets	4
Droit de vote	4
ASSEMBLEE GENERALE	6
STATUTS	7
Article 1 - DÉNOMINATION	7
Article 2 - OBJET	7
Article 3 - MOYENS	8
Article 4 - SIÈGE SOCIAL	8
Article 5 - DUREE	8
Article 6 - MEMBRES	8
Article 7 - ADMISSION	9
Article 8 - COTISATIONS	9
Article 9 - RADIATION	9
Article 10 - RESSOURCES	10
Article 11 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	10
11.1 Assemblée générale ordinaire	11
11.2 Assemblée générale extraordinaire	11
Article 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
Article 13 - BUREAU	12
Article 14 - GRATUITÉ DES MANDATS ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS	13
Article 15 – REGLEMENT INTERIEUR	14
Article 16 - DISSOLUTION	14
Article 17 - INFORMATION DE L'ADMINISTRATION	14
A. RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2022	15
A.1 MOT DU PRÉSIDENT	16
A.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ LP4Y Alliance	16
FAITS MARQUANTS & RÉALISATIONS 2022	17
PLAN D'ACTION 2023 ET PROJETS	17
A.3 RAPPORT DU TRÉSORIER	18
A.4 COMPTES DE L'EXERCICE 2022 LP4Y Alliance	19
A.5 COMPTE DE RÉSULTAT 2022 LP4Y Alliance	21
A.6 BUDGET PRÉVISIONNEL 2023	21
B. BUDGET DU MOUVEMENT LP4Y	23
B.8 Comptes 2022 & Prévisionnel 2023	23
B.9 CHARTES	25
B.10 PROPOSITION DES TASK FORCES 2022	25
B.11 PROJET D'ÉVOLUTION DES STATUTS LP4Y Alliance	26
B.12 ACE STRATEGY : ACCOMPANY + CAMPAIGN + ENGAGE	27
B.13 TRAVEL TO GROW NÉPAL - 7 au 14 avril 2024	30
B.14 AGORA 15 les samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024	30
B.15 AGENDA ALLIANCE	30
C. PROJET DE RÉOLUTION À L'AG DU 10 JUIN 2023	32
D. ANNEXES	36

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chers Amis,

A l'invitation de Jean-Marc Delaporte, l'Assemblée générale ordinaire de LP4Y ALLIANCE se tiendra :

le samedi 10 juin 2023 à 14h00 (heure de Paris)
par visioconférence [Join Zoom Meeting](#)

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

Rapport 2022 et projet 2023

Rapport moral du Président

Rapport du Trésorier

Approbation des comptes de l'exercice 2022

Affectation du résultat

Approbation du plan d'action 2023

Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2023

Fixation du barème de cotisations

Chantiers et projets

Charte éthique de Partenariat

Propositions des task forces créées au S1 2022

- Consultation
- Opérations
- HR / Talents
- Gouvernance

Proposition des principes d'évolution de la gouvernance

Proposition d'étude de structuration du mouvement

Droit de vote

Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans, les administrateurs ont été renouvelés soit au cours de l'AG de 2021 soit à la dernière AG de 2022.

Bien que le Bureau ait souhaité largement inviter à participer à cette AG du 10 juin 2023, seuls les 12 administrateurs titulaires sont admis à voter les résolutions :

- 6 représentants du Collège des Membres Adhérents (représentés au sein du Conseil par leur Président ou par un représentant permanent spécialement désigné à cet effet) :
 - LP4Y BELGIQUE, représentée par son Président : Jean-Luc VILDE (06/25)
 - LP4Y ENGLAND, représentée par son Président : Jean-Baptiste DECAIX (06/24)
 - LP4Y FRANCE, représenté par son Président : Sébastien FLEURY (06/25)
 - LP4Y LUXEMBOURG, ayant pour représentant permanent : Pierre GIRARD (06/25)
 - LP4Y PHILIPPINES, ayant pour représentante permanente : Albane d'HARCOURT (06/24)

- LP4Y USA, représentée par son Président : Ghislain DESCAMPS (06/24)

- Pour le collège des membres d'honneur :
 - Antoine DELAPORTE (06/24)
 - Frédéric VAN HEEMS (06/24)

- Pour le collège des membres fondateurs :
 - Jean-Marc DELAPORTE (06/24)
 - Laure DEMEURE (06/25)
 - Jean-Marie DEMEURE (06/24), excusé, a donné procuration à Laure
 - Thierry DELAPORTE, membre fondateur, démissionnaire des fonctions de Président de l'Alliance en 11/2021 et excusé.

En cas d'empêchement d'y prendre part, un Pouvoir peut être donné à un autre membre au moyen de la formule ci-jointe, mais en s'assurant au préalable de la possibilité pour le membre pressenti de se voir attribuer ce pouvoir car un membre ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Le Secrétariat
A Paris, le 23 mai 2023



ASSEMBLEE GENERALE

du 10 JUIN 2023 (14h00 heure de Paris)

POUVOIR

à emailer au porteur de pouvoir que vous mandaterez
qui le produira en début de séance

Je soussigné :

demeurant :

.....

connaissance prise :

- de l'ordre du jour,
- et du projet des résolutions.

donne par les présentes à :

tous pouvoirs pour me représenter à cette assemblée , et notamment, en mon nom :

- prendre part à cette Assemblée ;
- y émettre tous votes ou s'abstenir, selon ce que le mandataire avisera ;
- déclarer y accepter s'il y a lieu tout mandat ou fonction ;
- en signer, s'il y a lieu, les procès-verbaux ;
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire

Fait à

le/...../.....

Signature

PS : S'assurer au préalable de la possibilité pour le membre pressenti de se voir attribuer ce pouvoir car, statutairement, un membre ne peut détenir plus d'un pouvoir de représentation.

STATUTS

modifiés par AGE du 8 janvier 2022

Article 1 - DÉNOMINATION

Il est créé entre les signataires des présents statuts et ceux qui viendraient à y adhérer par la suite, une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cette Association est la clé de voûte d'une Organisation non gouvernementale de forme fédérale, sans but lucratif, à vocation humanitaire internationale, ayant pour finalité en tous pays l'aide à l'insertion sociale et professionnelle, par la formation à l'entrepreneuriat, de Jeunes en situation de grande précarité et frappés d'exclusion.

Elle a pour dénomination :

"LIFE PROJECT 4 YOUTH ALLIANCE"

par abréviation et pour nom d'usage:

"LP4Y ALLIANCE"

Article 2 - OBJET

L'Association, a pour objet :

- d'être la gardienne du respect de l'esprit des Fondateurs, des Chartes et du nom "LP4Y" ;

et, dans le respect de l'autonomie de décision et de gestion des entités locales :

- d'être un lieu de concertation, de réflexion et d'échange sur :
 - le plaidoyer en faveur de la Jeunesse en situation de grande pauvreté et victime d'exclusion ;
 - les "bonnes pratiques" en matière d'accueil, de formation, d'insertion et de suivi des Jeunes adultes accompagnés par LP4Y ;
 - la création de nouveaux concepts d'organisations supports de l'activité LP4Y ;
 - la définition de la stratégie de développement international ;
- d'agir comme conseil et prestataire de services au profit de ses membres dans divers domaines tels que :
 - les dispositifs de communication, d'information et de formation ;
 - la conciliation pour préserver un fonctionnement harmonieux de l'ensemble et aider à résoudre les éventuels conflits ;
 - la représentation des membres de l'ALLIANCE au sein de "l'action tank YOUTH 4 CHANGE" (créé à l'initiative de LP4Y), ou de toutes autres instances répondant à la mission de LP4Y, dans le but :
 - de rassembler tous ceux (ONG ou autres) désireux de s'engager activement dans la lutte pour l'insertion des Jeunes en situation d'exclusion,
 - et de rechercher, partager et/ou développer toutes initiatives et actions de nature à permettre concrètement l'insertion des Jeunes en danger.

Elle pourra en outre affecter d'éventuels excédents de ressources par rapport à ses charges au profit de membres de l'ALLIANCE, en contrôlant la conformité de l'emploi à la "Mission" et au "Projet éducatif" définis dans la Charte de l'ALLIANCE.

Article 3 - MOYENS

L'Association mettra en œuvre, dans les limites fixées par la loi et les règlements en vigueur, les moyens nécessaires à la réalisation de son objet ou susceptibles d'y contribuer, et notamment:

- le travail en réseau avec toutes structures, organisations ou institutions intervenant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des Jeunes ;
- la création et la gestion, seule ou en partenariat, d'un centre de formation et d'accompagnement des formateurs et cadres des membres de l'Alliance LP4Y ou d'organismes extérieurs à vocation similaire ;
- le développement, seule ou en partenariat, d'équipes de formation, de conseil et d'accompagnement intervenant auprès des membres de l'Alliance LP4Y ou d'organismes extérieurs à vocation similaire ;
- l'organisation de, ou la participation à:
 - tous programmes ou actions de formation, d'information et de communication,
 - toutes manifestations de soutien, congrès, conférence, exposition, ou autres initiatives, favorisant la réalisation des objectifs de l'association, et/ou ceux des membres de l'Alliance LP4Y ou d'organismes extérieurs à vocation similaire ;
- la collecte et la gestion de fonds, provenant de dons manuels, donations, legs ou subventions, nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association ou celui des membres de l'Alliance LP4Y ;
- le recours au bénévolat, au mécénat, à la philanthropie ou au partenariat, pour le développement de tout projet associatif favorisant la réalisation de l'objet social ;
- la gestion d'autres organismes, en France ou hors de France, ayant un objet similaire à celui de l'association, ou complémentaire de celui-ci tels que les actions sanitaires, médicales ou d'urgence.

Article 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social de l'association est situé à Paris. Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département par simple décision du Conseil d'administration, et partout ailleurs par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Article 5 - DUREE

La durée de l'Association est illimitée.

Article 6 - MEMBRES

Personnes physiques et personnes morales peuvent être membres de l'Association.

Dans les instances de l'Association auxquelles elle participe, une personne morale est représentée par son Président, ou par un membre du conseil d'administration en vertu d'une délégation spéciale donnée par le Président.

Membres Fondateurs d'origine ou leurs successeurs

Sont, de droit, membres Fondateurs :

- les 4 personnes physiques signataires des présents statuts, fondateurs d'origine,
- toute personne physique membre d'Honneur que les fondateurs d'origine (ou leurs successeurs) appelleraient à siéger au sein du collège des Fondateurs.

L'effectif total des membres de ce collège ne peut excéder cinq.

Membres d'Honneur

Sont membres d'Honneur les personnes physiques qui, ayant rendu des services signalés à l'association, sont élues à ce titre par décision du Collège des Membres Fondateurs.

Leur nombre ne peut excéder trois.

Un membre d'Honneur perd cette qualité s'il est appelé à siéger au collège des membres Fondateurs.

Membres adhérents

Sont de droit membres Adhérents les entités LP4Y locales.

Peuvent en outre devenir membres Adhérents des tiers, personnes physiques ou morales, sur admission prononcée par le Conseil d'administration de LP4Y ALLIANCE sous les conditions définies ci-après.

Article 7 - ADMISSION

A l'exception des membres de droit, ne peuvent devenir membres Adhérents que les personnes physiques ou morales :

- partenaires d'une entité LP4Y locale,
- s'engageant à respecter la teneur de la Charte de l'ALLIANCE LP4Y dans la mise en œuvre de la "Mission" et du "Projet éducatif" qui y sont définis,
- et agréées par le Conseil d'administration, qui statue souverainement sur les demandes d'admission présentées sans avoir à motiver sa décision.

Article 8 - COTISATIONS

Le financement des frais de fonctionnement de l'Association est assuré au moins pour partie par le versement, par fractions trimestrielles égales, d'une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée générale, et correspond :

- Pour les personnes physiques, à un montant fixe ;
- Pour les personnes morales, à un montant proportionnel à celui de leurs ressources respectives tel qu'il ressort de leurs comptes annuels approuvés se rapportant à l'exercice antérieur à celui d'appel de la cotisation. L'Assemblée générale pourra ultérieurement modifier ces montants.

Les membres Adhérents sont astreints au versement de la cotisation annuelle. Les membres Fondateurs et les membres d'Honneur en sont exemptés.

Article 9 - RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- la démission
- la dissolution (pour les personnes morales)
- le décès (pour les personnes physiques)
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation, ou pour motif grave.

Constitue un motif grave le non-respect de la "Mission" ou du "Projet éducatif" définis dans la Charte de l'ALLIANCE, dans le cadre d'une activité développée au sein de ou en liaison avec une entité membres de l'ALLIANCE.

La radiation ne pourra cependant être prononcée qu'après que l'auteur du non-respect invoqué aura eu l'opportunité d'exposer son point de vue devant le Conseil d'administration de LP4Y ALLIANCE, et après qu'ait été recueilli l'avis du Conseil d'administration de l'entité membre de l'ALLIANCE le cas échéant également concernée.

La décision de radiation est :

- discrétionnaire ;
- non susceptible de recours judiciaire et exclusive de tout versement de dommages et intérêts au membre objet de la radiation, sauf prononciation ou mise en œuvre de cette décision de manière vexatoire ;
- et sans préjudice de toute action en réparation de l'atteinte portée aux intérêts matériels ou moraux de l'Association.

Article 10 - RESSOURCES

Les ressources de l'Association comprennent :

- le montant des cotisations ;
- les subventions de l'Etat, des départements et des communes ;
- toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Article 11 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Composition

Les assemblées générales comprennent tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils le soient.

Convocation

Les membres de l'Association sont convoqués quinze jours au moins avant la date fixée.

La convocation peut être faite par tous moyens écrits (lettre, ou courriel).

Elle précise l'ordre du jour et est accompagnée du rapport du conseil d'administration, du projet des résolutions ainsi que, s'il y a lieu, des comptes, bilans et annexes.

Représentation

Un membre empêché peut, par écrit, donner pouvoir à un autre membre pour le représenter. Un membre ne peut détenir plus d'un pouvoir de représentation.

Déroulement

L'Assemblée peut être valablement tenue par visio-conférence, conférence-call, ou tout autre moyen permettant la collégialité de la délibération par mise en relation simultanée des membres.

Seuls les points inscrits à l'ordre du jour peuvent faire l'objet du vote d'une résolution.

Le Président préside l'assemblée ; il est assisté d'un Secrétaire de séance élu à la majorité simple à l'ouverture de la réunion.

Toutes les délibérations sont prises à main levée.

Procès-verbal

A l'issue de l'Assemblée, le Secrétaire en établit le procès-verbal, qui précise le lieu (ou le mode alternatif) de tenue de l'Assemblée, ainsi que les membres présents ou représentés.

Ce procès-verbal est signé, après approbation, par le Président et le Secrétaire de séance.

Les copies ou extraits certifiés du procès-verbal sont valablement signés par le Président en exercice ou le Secrétaire en exercice du bureau de l'Association.

Force des délibérations

Les décisions des Assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris ceux absents ou représentés.

11.1 Assemblée générale ordinaire

Attributions

L'Assemblée générale ordinaire est seule habilitée à se prononcer sur :

- les rapports qui lui sont présentés par le Président et le Trésorier
- les comptes de l'exercice écoulé
- le budget prévisionnel de l'exercice en cours
- la stratégie à court, moyen et long termes
- l'élection ou la réélection des administrateurs
- l'adoption d'un règlement intérieur et sa modification.

Périodicité

Elle se tient au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Déroulement

Le Président expose la situation morale et l'activité de l'Association.

Le trésorier rend compte de la gestion financière de l'Association et soumet à l'approbation de l'Assemblée les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice en cours.

Il est procédé à la réélection ou au remplacement des membres sortants du conseil après épuisement des autres points à l'ordre du jour.

Majorité

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le Président a voix prépondérante en cas de partage.

11.2 Assemblée générale extraordinaire

Attributions

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à statuer sur :

- l'approbation de la Charte de l'ALLIANCE ou sa modification ;
- la modification des statuts ;
- la dissolution de l'association et la dévolution de son actif net.

Convocation

L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée par le Président, de sa propre initiative, ou sur la demande de la moitié au moins des membres.

Quorum

L'Assemblée générale extraordinaire n'est réunie valablement sur première convocation que si les deux tiers au moins des membres de l'Association sont présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une seconde convocation, quinze jours au moins après la date à laquelle l'Assemblée était appelée à se réunir sur première convocation, et l'Assemblée se réunit alors valablement sans quorum.

Majorité

Les délibérations sont prises à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés, cette majorité devant inclure le vote favorable à la résolution proposée de la totalité des membres Fondateurs d'origine et leurs successeurs, présents ou représentés, à défaut de quoi la résolution sera réputée rejetée.

Article 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

L'Association est dirigée par un Conseil de cinq membres au moins et **de seize membres au plus**, personnes physiques ou morales. Les membres sont élus par l'Assemblée générale pour une durée de 3 ans, chaque année s'entendant de la période comprise entre deux Assemblées générales annuelles, à raison d'un maximum de :

- **quatre administrateurs** élus sur proposition du collège des membres Fondateurs,
- deux administrateurs élus sur proposition du collège des membres d'Honneur,
- **et dix administrateurs**, choisis au sein du collège des membres Adhérents.

Les administrateurs sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Vacance d'un poste

En cas de vacance de poste(s) d'administrateur dans l'intervalle de deux Assemblées générales, le Conseil pourvoit par cooptation au remplacement provisoire de leur(s) ancien(s) titulaire(s), dans le respect des modalités précitées de répartition des sièges entre les différents collèges de membres.

Le mandat du(des) membre(s) ainsi élu(s) prend fin à l'expiration de celui du membre qu'il(s) remplace(nt).

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Convocation

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président, de sa propre initiative, ou à la demande du quart au moins de ses membres qui précisent alors le ou les sujets dont l'inscription à l'ordre du jour est sollicitée.

Il est réuni au moins 2 fois par an.

Majorité

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, avec voix prépondérante du Président en cas de partage.

Les administrateurs des Collèges des Membres Fondateurs et des Membres d'Honneur disposent chacun d'un droit de vote double, de telle sorte que le nombre total des voix des administrateurs du Collège des Membres Adhérents soit égal ou inférieur à celui cumulé des administrateurs élus sur proposition des deux autres collèges.

Attributions

Le Conseil assure l'administration de l'Association.

A ce titre il exerce, outre les attributions qui lui sont spécifiquement dévolues par les présents statuts, toutes celles qui ne sont pas expressément dévolues aux Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Il peut déléguer tel ou tel de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres, mais seulement pour une durée déterminée.

Article 13 - BUREAU

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres, pour trois ans, un Bureau qui assure la

gestion courante de l'association et en impulse l'action.

Le Bureau se compose de :

Un(e) Président(e)

Personne physique, qui :

- représente l'Association dans tous les actes de la vie civile,
- anime le Conseil d'administration
- veille à l'information des administrateurs chaque fois que nécessaire,
- décide de la convocation des instances de l'Association (Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale) et en fixe l'ordre du jour,
- les préside, veille à la régularité de leur tenue et en dirige les débats, veille à la régularité de la gestion,
- agit en justice (s'il y a lieu) au nom de l'Association, en demande comme en défense,
- délègue, sous sa responsabilité, la gestion financière au Trésorier.

Un(e) Vice-président(e)

Personne physique, qui supplée le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Un(e) Trésorier(e)

Personne physique ou personne morale agissant par son représentant permanent, qui, par délégation spéciale du Président :

- gère les ressources de l'Association et en assure la collecte,
- veille à (ou s'assure de) l'émission régulière et l'envoi ponctuel des reçus fiscaux,
- ordonnance les dépenses,
- effectue les règlements,
- assure la liaison permanente avec la personne en charge de la comptabilité,
- transmet au Secrétaire les documents comptables ou financiers relevant de ses missions et nécessaires pour permettre à l'Association de se conformer aux obligations légales de dépôt ou publication ou de communication aux autorités compétentes.

Un(e) Secrétaire

Personne physique ou personne morale agissant par son représentant permanent, qui, par délégation spéciale du Président :

- établit et envoie les convocations aux réunions du Bureau, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale,
- rédige les procès-verbaux des réunions,
- assure la conservation des registres sociaux et archives administratives de l'Association,
- veille à l'accomplissement des formalités légales de publicité ou d'envoi de documents à l'administration.

Les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulables.

Le Bureau se réunit au minimum 4 fois par an, plus si nécessaire.

La réunion peut se tenir par visio-conférence, conférence-call, ou tout autre moyen permettant la collégialité de la délibération par mise en relation simultanée des membres.

Article 14 - GRATUITÉ DES MANDATS ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Les mandats d'administrateur et de membre du Bureau sont exercés à titre gratuit et bénévole. Seules les dépenses raisonnablement faites pour l'accomplissement du mandat peuvent être remboursées, sur autorisation écrite préalable du Président et remise des

justificatifs.

Le rapport financier présenté à l'Assemblée générale ordinaire indique, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

Article 15 – REGLEMENT INTERIEUR

Les présents statuts pourront être complétés ou précisés par un règlement intérieur, établi par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net est dévolu conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire, à une association ayant pour but l'aide à l'insertion des jeunes vivant en état de grande pauvreté et victimes d'exclusion.

Article 17 - INFORMATION DE L'ADMINISTRATION

Le rapport et les comptes annuels sont adressés chaque année au Préfet du département. L'Association présentera ses registres et pièces comptables, à toute réquisition des autorités administratives relative à l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir.

À Paris, le 8 janvier 2022

Le Président, Jean-Marc Delaporte



La Secrétaire, Mathilde Dubuc



A. RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2022

Compte Rendu du 10 juin 2023

Complément de [l'Impact Report 2022 & Perspectives](#)

Président

Bonjour à tous, nous sommes heureux de vous accueillir pour cette AG LP4Y Alliance pour l'approbation du rapport et des comptes 2022 ainsi que des perspectives. Nous mettrons à profit cette réunion pour voter une série de propositions.

Nous aurions pu faire un CA puis une AGO mais étant donné que la composition du CA et de l'AG est la même nous avons pensé que cela avait du sens de ne pas vous convoquer 2 fois pour vous dire exactement les mêmes choses !

Pour cette réunion, la présentation sera faite par Alexia Fournel, Booster Ecosystem Alliance, basée au Liban.

Alexia

Bonjour à tous,

Nous allons dans un premier temps procéder au comptage des votants. Nous constatons la présence de la majorité des votants. Jean-Marie Demeure est excusé, il rentre d'Allemagne en moto avant de rejoindre le Népal dimanche. Il a donné un pouvoir à Laure. Thierry, toujours très actif auprès du terrain LP4Y, est excusé.

A.1 MOT DU PRÉSIDENT

Que de chemin parcouru au cours de la dernière année ! Après 2 sombres années Covid, l'année 2022 a été lancée, en février, avec l'élargissement de l'équipe de coordination de 2 à 12 membres ! Un tournant essentiel dans la gouvernance du mouvement. Au quotidien, chacun des 7 pays d'Asie et du Moyen Orient est leadé par un coordinateur expérimenté et chacun des 4 piliers sont dynamisés par 5 boosters: 1 booster Solutions & Pedagogy, 2 Boosters Ecosystem et Fundraising, 1 booster Talents, 1 booster Organisation & Finance. Laure D accompagne le développement du réseau du mouvement, de mon côté je soutiens l'équipe de coordination et j'oriente les développements.

Lancés fin 2019, les Key Impacts Indicators permettent de mesurer de nombreux axes de nos opérations, de vérifier les écarts de mois en mois et de mettre en place les mesures correctives. Ainsi a été publié il y a quelques semaines notre premier Impact Report 2022 & Perspectives. LP4Y rejoint le petit groupe des rares organisations de la société civile à publier, pays par pays, leurs impacts. Ce rapport a aussi permis de mettre en lumière la *Théorie du Changement* du mouvement LP4Y ainsi que sa stratégie à 5 ans. Sur cette base, chacune des entités LP4Y peut construire ses propres axes de développement tenant compte des spécificités de ses propres champs d'action.

Année de transition sur le plan de la maîtrise budgétaire. La mise en place du logiciel de gestion de flux financier Saga permet aujourd'hui d'administrer, en toute sécurité, les allocations de fonds à tous les niveaux du mouvement.

Reprenant le principe des task forces créées en 2019 en préparation de l'Agora, 4 chantiers ont permis d'accélérer la transformation de l'organisation en vue du passage à l'échelle au

cours des prochaines années.

Si la vie n'a pas changé pour des centaines de millions de Jeunes très pauvres qui n'ont pas accès à l'éducation ou à l'emploi décent, nous pensons plus que jamais qu'il y a des solutions. Les centaines d'événements organisés dans nos pays d'action - qui réunissent Jeunes, Entreprises, Organisation de la société civile et gouvernements locaux - soulèvent l'enthousiasme. Convaincre qu'il faut agir est aujourd'hui simple. Il nous faut maintenant accélérer les propositions de solutions et les moyens pour les mettre en place.

Il ne serait pas possible de clore cette année 2022 sans souligner l'incroyable effort fait en particulier par tous les administrateurs pour croire dans les fondamentaux du mouvement, dépasser les difficultés et entraîner avec eux toutes les énergies positives pour faire en sorte que nous terminions beaucoup mieux l'année que nous ne l'avions commencée.

Des bidonvilles à l'ONU, nul ne doit ignorer la situation, les solutions pour la changer et les moyens à mettre en place maintenant pour que ce gâchis de l'exclusion ne soit plus une fatalité. Together We Can !

Le président, le 23 mai 2023

RÉSOLUTION 1 : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport moral du Président, approuve sans réserve ce rapport et les activités qui y sont mentionnées.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants

A.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ LP4Y Alliance

FAITS MARQUANTS & RÉALISATIONS 2022

En 2022, l'équipe LP4Y Alliance a essentiellement mené des actions en soutien des équipes des entités. Maintenir le cap en dépit des difficultés nombreuses et adaptations aux circonstances en renforçant les principes fondamentaux qui constituent l'ADN du mouvement.

Le premier trimestre 2022 marque le retour à la normale des délivrances des visas et la réouverture -à des prix acceptables- des lignes aériennes. Bien que les équipes soient aujourd'hui sensibilisées à minimiser l'empreinte carbone de l'organisation, cela nous a permis de reprendre en live l'accompagnement de toutes les équipes pays. L'ensemble des pays, des centres, des catalyts, des bénévoles et des partenaires ont été visités en 2022. Une reprise de contact fondamentale qui marque l'émergence d'une équipe Ecosystème présente dans 7 pays en Asie du sud-est, Asie du sud et au Moyen Orient. Des actions qui se sont traduites par le développement de centaines de partenariats de terrain, petits et grands, et des financements locaux notamment aux Philippines, en Inde, au Myanmar, au Liban. Mais aussi un regain de la dynamique d'action partout en Europe et à New York City avec des événements répliqués comme Together We Art, des succès comme Agora 4 Youth au Luxembourg ou des grands partenariats signés grâce à l'équipe de Londres.

Le deuxième trimestre est marqué par l'installation de l'équipe de coordination à 14 et du premier séminaire coordination en mars (aujourd'hui: début octobre et début avril). Un nouvel élan qui permet l'alignement de tous (ce qui n'est pas si simple quand il s'agit de 14 pays et 30 villes différentes). Alignement au service du renforcement de la pédagogie, du partage des bonnes pratiques, de la capitalisation des savoirs et du rapprochement entre les

équipes en Asie, au Moyen Orient, en Europe et à NYC. Soulignons la formidable performance de l'équipe LP4Y NYC qui a réussi à relancer avec succès son Gala annuel en mars 2022.

Le troisième trimestre est marqué par le début des difficultés de recrutement avec une diminution sensible du nombre de candidats dans les mêmes proportions que celles constatées par les Organisations de la Société Civile en France ou à l'international et par les entreprises en général.

Les postes non couverts (10 à 20% selon les pays) ont nécessité d'une part, le renforcement de l'équipe Talents par 3 Catalystes basées au YouthLAB St Ouen à compter de septembre, et d'autre part, le recrutement majoritaire de candidats nationaux dans les pays d'Asie et du Moyen Orient.

Ce relatif déséquilibre du principe d'interculturalité -qui était jusque-là une chance pour les Jeunes- entraînera des modifications pédagogiques qui nécessitent un renforcement de la présence de l'équipe pédagogique et des temps de formation.

Le quatrième trimestre est marqué par une tension budgétaire entraînée par une augmentation importante du nombre de Jeunes accompagnés, +35% en 2022 vs 2021, pendant que le montant des fonds disponibles en 2022 ne croît que de 19%. Prouesses des uns et des autres qui permettra d'atterrir avec un excédent pour la 13^è année consécutive depuis la création de LP4Y en 2009.

PLAN D'ACTION 2023 ET PROJETS

La mise en place d'Indicateurs clés de performance depuis 2020 et le management par objectif s'est traduit, comme on l'a vu plus haut, par une amélioration sensible des impacts de nos actions. La croissance forte de nos activités nécessitant des moyens accrus, il nous a fallu investir à partir de 2022 :

- sur la gestion et l'information financière par le renforcement des équipes organisation & finance dans les pays, la mise en place du logiciel Saga et le développement d'une équipe finance globale avec une fonction "budgets" et une fonction "gestion financière".
- sur le développement d'une équipe Écosystème rassemblant les 3 pôles fundraising (*Corporate, Philanthropie, Institutionnel*), des *Project Leaders Partnerships et Fundraising* par zone géographique ainsi que des *Ecosystem Developers* au niveau local. Le projet de plate-forme globale de collecte de fonds est reporté à 2024.
- sur le développement de stratégies (Horizon 2026, Horizon 2028) à moyen terme pour chaque pays. Ces projets nationaux sont présentés aux parties prenantes potentielles qui sont invitées à se joindre à ces grands projets.
- sur une équipe de communication globale et à la fois disponible pour aider à décliner le plan de communication dans chaque pays grâce aux *POC communication*. Cette équipe ainsi que le YouthLAB NYC, et probablement le YIN, le Y4CN rejoindront un pôle Campaign qui sera coordonné par une *Booster*.

Grâce à la consolidation de l'ensemble de ces projets nous pensons dès cette fin d'année pouvoir produire un *social business plan global alliance LP4Y* à 3, 5 ans sur les 3 missions : *Accompany + Campaign + Engage*. Ceci devrait ouvrir la possibilité à des financements globaux à moyen terme. Dans ce sens, une première sollicitation a été faite auprès de l'AFD pour un montant de 2.500.000€ à 3 ans (2024-2026).

Pour accompagner les développements des activités dans les pays constitués majoritairement de bénévoles, LP4Y Alliance développe peu à peu des moyens humains

Catalysts pour chaque pays. Le YouthLAB St-Ouen (focus Talents) et le YouthLAB NYC (focus Campaign) sont des premières réalisations qui seront renforcées et suivies par des Catalysts chargés de soutenir l'équipe bénévole en France, au Luxembourg, en Angleterre et en Belgique. Dans ces pays des Country Coordinators pourraient être mis en place en 2024- 2025 pour assister les développements des pays.

Et enfin, le développement d'une gouvernance renforcée, plus participative, permettant un support juridique et administratif de l'ensemble des entités membres de l'alliance. Ceci, afin de permettre également, la deuxième vague de croissance forte de LP4Y dès que les moyens financiers, les partenariats et le développement des Talents le permettront.

RESOLUTION 2 : L'Assemblée générale, connaissance prise du plan d'actions et projets 2023 présentés par le Président, approuve sans réserve ce rapport et les activités qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A.3 RAPPORT DU TRÉSORIER

MOT DU TRÉSORIER

LP4Y Alliance est l'association qui fédère l'ensemble des structures qui composent le mouvement LP4Y. A l'image de tous ses membres, LP4Y Alliance s'attache à une gestion saine et transparente de ses comptes.

En ligne avec les valeurs de frugalité de l'ADN LP4Y, la gestion de l'association est assurée par des bénévoles pour les indemnités des volontaires, le suivi bancaire, la gestion des réunions du bureau, du conseil d'administration et des assemblées générales, des assurances, ou autres.

L'association vit des cotisations de ses membres, les entités LP4Y, et n'a pas vocation à dégager de résultat. L'intégralité des recettes actuelles sert au fonctionnement de la coordination du mouvement, en témoignent les excédents des exercices 2020, 2021 et 2022 qui sont respectivement de +514€, +1 069€ et +517€ ! Une gestion fine de nos atterrissages, mais un équilibre financier qui demeure fragile et qui nécessitera un appel complémentaire auprès de ses membres pour l'année 2023.

L'essentiel des dépenses de LP4Y Alliance est tourné vers le financement des catalyistes Alliance : Booster, Project Leader, Partnership team et tous les leaders de projets nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème LP4Y. Depuis plus d'un an, l'équipe LP4Y Alliance s'est fortement renforcée pour atteindre 14 volontaires sur l'année 2022.

Des catalyistes engagés dans des missions de coordination mais présents sur le terrain pour l'accompagnement des Jeunes.

Pierre Girard, le 23 mai 2023

RÉSOLUTION 3 : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Trésorier, approuve sans réserve ce rapport et les opérations qui y sont retracées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A.4 COMPTES DE L'EXERCICE 2022 LP4Y Alliance

Association LP4Y Alliance

BILAN ACTIF (en Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Banque (Crédit Coopératif)	52,831	52,314
TOTAL ACTIF	52,831	52,314

BILAN PASSIF (en Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Report à nouveau	52,314	51,245
Excédent de l'exercice	517	1,069
TOTAL PASSIF	52,831	52,314

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	31/12/2022	31/12/2021
Cotisations	105,000	90,000
Refacturation AFD à LP4Y Paris	4,962	22,658
TOTAL Recettes	109,962	112,658
Allowances	-42,307	-65,956
Savings versés	-12,100	-6,300
Expenses	-24,059	-17,684
Frais d'envoi des catalyistes par LP4Y Paris	-18,962	-13,899
Projet terrain	-975	-1,001
Projet SAGA	-6,194	-5,586
Frais bancaires	-509	-714
Frais de communication/advocacy	-3,843	
Autres charges	-496	-449
TOTAL Dépenses	-109,445	-111,589
EXCEDENT DE L'EXERCICE	517	1,069

Le résultat net comptable est un excédent de + 517 euros.

Ressources

En 2022, comme les années précédentes, les seules ressources de LP4Y Alliance sont les cotisations versées par les membres. LP4Y Alliance a ainsi perçu 105.000 euros de cotisation.

Ces cotisations permettent de financer les équipes et les actions transversales de LP4Y (communication, levée de fonds, finances, développement,...), notamment au service du mouvement et des différentes entités membres.

Dépenses

Les dépenses 2022 s'élèvent à 109.445 euros et sont stables par rapport à 2021 :

- Les ressources ont permis le financement des catalyistes LP4Y Alliance, soit 97.428 euros (-6%). Cela comprend l'indemnité mensuelle, la prise en charge des dépenses liées à la mission (arrivée/départ sur le terrain, voyages dans le cadre de la mission...), les frais d'envois des catalyistes, mais aussi aux savings versés, en fin de mission, aux catalyistes ayant réalisé 3 ans de mission et plus.
- LP4Y Alliance porte le projet SAGA (logiciel de gestion financière terrain) dont le coût s'est élevé à 6.194 euros.
- LP4Y Alliance a pris en charge en 2022 des frais liés aux démarches de création d'une entité indépendante en Inde pour 975 euros.
- Les frais de communication et advocacy de 3.843 euros comprennent essentiellement les frais d'impression de la Newsletter annuelle pour 3.293 euros.
- Les autres dépenses pour 1.004 euros comprennent notamment des frais bancaires et d'assurances.

Les dépenses et les recettes 2022 sont en phase avec le Budget qui avait été voté lors de l'Assemblée Générale de juin 2022.

RÉSOLUTION 4 : L'Assemblée générale, connaissance prise des comptes de l'exercice 2022, approuve sans réserve le compte le bilan, l'annexe et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés et fait ressortir un excédent de +517 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.5 COMPTE DE RÉSULTAT 2022 LP4Y Alliance

L'association applique une comptabilité de trésorerie.

Le résultat net comptable est un excédent de + 1.069 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat au report à nouveau qui s'élève désormais à 52.831 euros.

RÉSOLUTION 5 : L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022, excédentaire de +517€, au report à nouveau antérieur, qui était bénéficiaire de 52.314€ et sera ainsi porté à 52.831€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A.6 BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Association LP4Y Alliance

DÉPENSES 2023		2022	RECETTES 2023		2022
Allowances Catalysts Alliance	85.166	54.407	Cotisation US	35.000	35.000
Facturation France catalyistes Alliance (frais d'envoi et charges sociales)	10.000	18.962	Cotisation France	35.000	35.000
Expenses Catalysts Alliance	29.573	24.059	Cotisation Belgique	5.000	0
SAGA	4.562	6.194	Cotisation Luxembourg	10.000	25.000
Frais d'édition et advocacy	2.474	3.843	Cotisation England	10.000	10.000
Soutien aux actions terrain (ouvertures pays)	3.528	975	Contribution complémentaire	20.000	
Projet Youth Visions	98.177		Recettes Youth Visions	120.000	
Autres (dont Assurances et frais bancaires)	1.447	1.004	Autres		4.962
Sous-total	234.927	109.445	Sous-total	235.000	109.962
Excédent	73	517	Insuffisance	0	
TOTAL	235.000 €	109.962	TOTAL	235.000 €	109.962

DÉPENSES

Catalysts Alliance

Le coût prévisionnel (allowance / expenses / frais d'envoi) s'élève à 125.000€ contre 97.000€ en 2022, mais prévoit 22.000€ affectés aux Catalysts Youth Visions.

Projet Youth Vision

Le projet est porté par LP4Y Alliance et doit être autofinancé par les campagnes de dons et de levées de fonds. Le budget est de 120.000€ (22.000€ d'indemnités / allowances et 98.000€ de dépenses d'investissement et de fonctionnement).

RECETTES

Cotisation annuelle des membres personnes morales

Le financement des frais de fonctionnement de LP4Y Alliance est assuré uniquement par le versement, par les entités LP4Y membres, d'une cotisation annuelle d'un montant proportionnel à leurs ressources respectives.

Ces cotisations permettent de financer les équipes et les actions transversales de LP4Y (communication, levée de fonds, finances, développement,...), notamment au service des différentes entités membres.

Le barème des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Il est maintenu par rapport à 2022.

Contribution complémentaire

En l'état actuel et sans révision du barème de cotisation, l'équilibre du budget 2023 est conditionné à une participation complémentaire des membres à hauteur de 20,000€. Un suivi précis des dépenses en cours d'année permettra de maintenir ou non cette contribution.

RÉSOLUTION 6 : L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du Président et du Trésorier, approuve sans réserve le projet de budget prévisionnel de l'exercice 2023. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A.7 BARÈME DE COTISATION 2023

- **Pour les personnes physiques :**

une cotisation d'un montant de 10 € → barème inchangé

- **Pour les personnes morales :** → barème inchangé

Pour rappel, le barème avait été augmenté en 2022

Association LP4Y Alliance

Ressources de l'entité en n-1	Montant de la cotisation 2023
Ressources inférieures à 50 000 €	0 €
Ressources comprises entre 50 000 et 100 000 €	5.000 €
Ressources comprises entre 100 001 et 200 000 €	10.000 €
Ressources comprises entre 200 001 et 300 000 €	15.000 €
Ressources comprises entre 300 001 et 400 000 €	20.000 €
Ressources comprises entre 400 001 et 500 000 €	25.000 €
Ressources comprises entre 500 001 et 600 000 €	30.000 €
Ressources supérieures à 600 000 €	35.000 €

RÉSOLUTION 7 : L'Assemblée générale décide de confirmer la cotisation annuelle 2023 des membres personnes morales sur les bases suivantes :

Ressources de l'entité en n-1	Montant de la cotisation 2023
Ressources inférieures à 50 000 €	0 €
Ressources comprises entre 50 000 et 100 000 €	5.000 €
Ressources comprises entre 100 001 et 200 000 €	10.000 €
Ressources comprises entre 200 001 et 300 000 €	15.000 €
Ressources comprises entre 300 001 et 400 000 €	20.000 €

Ressources comprises entre 400 001 et 500 000 €	25.000 €
Ressources comprises entre 500 001 et 600 000 €	30.000 €
Ressources supérieures à 600 000 €	35.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pierre

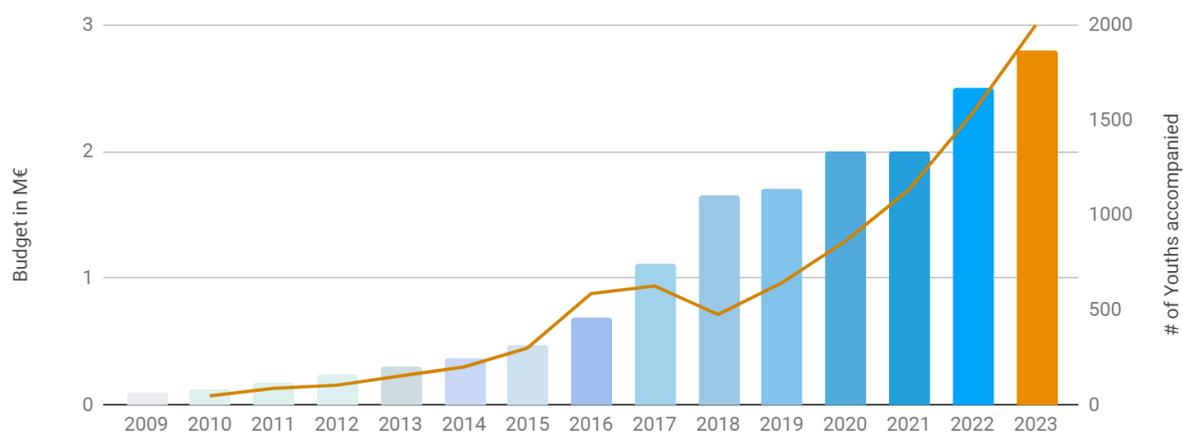
De façon à ce que notre information soit complète nous vous présentons ici les comptes agrégés 2022 et prévisionnel 2023

B. BUDGET DU MOUVEMENT LP4Y

B.8 Comptes 2022 & Prévisionnel 2023

Budget 2023 prévisionnel des comptes agrégés de l'Alliance LP4Y:

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	31/12/23	31/12/22
Produits d'exploitation	2.820.000	2.595.000
Charges d'exploitation:	-2.801.000	-2.480.000
- Coûts des programmes et des centres	-1.700.000	-1.480.000
- Indemnités des volontaires	-700.000	-662.000
- Dépenses de plaidoyer et communication	-100.000	-19.000
- Frais d'organisations des levées de fonds	-200.000	-210.000
- Coûts administratifs	-101.000	-109.000
Résultat d'exploitation	19.000	115.000
Résultat financier	-	-35.000
RÉSULTAT NET	19.000	80.000



Agrégation alliance LP4Y 2023 en €	Income	Expenses	Net
TOTAL	2,820,000	-2,801,000	19,000
Alliance	-	-110,000	-110,000
Bangladesh	-	-150,000	-150,000
Belgium	60,000	-6,000	54,000
Egypt	-	-30,000	-30,000
England	300,000	-15,000	285,000
France	930,000	-700,000	230,000
India	150,000	-450,000	-300,000
Indonesia	10,000	-70,000	-60,000
Lab NYC (in LP4Y US budget)	-	-	-
Lab Paris	-	-20,000	-20,000
Lebanon	25,000	-150,000	-125,000
Lux	400,000	-50,000	350,000
Myanmar	25,000	-50,000	-25,000
Nepal	-	-280,000	-280,000
Philippines	120,000	-500,000	-380,000
Sri Lanka	-	-	-
US	800,000	-220,000	580,000

RÉSOLUTION 8 : L'Assemblée générale, connaissance du prévisionnel agrégés des entités de l'alliance LP4Y, approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2023.
 Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B.9 CHARTES

Avec les premiers volontaires en 2010, LP4Y développe une charte des Volontaires, signée par chacun lors du séminaire de formation à l'arrivée sur le terrain. Celle-ci reste inchangée jusqu'à ce jour. Seul le mot "Volontaire" (qui se traduit par bénévole en anglais prêtant à confusion) a été remplacé par le mot Catalyst.

Puis à partir de 2017, avec le développement de l'Alliance et les travaux de labellisation IDEAS, sont créées:

- la charte LP4Y Alliance
- la charte des Administrateurs
- la charte des Bénévoles

Toutes ces chartes sont accessibles [via ce lien](#). Ces chartes sont également disponibles au public sur le site web LP4Y.org, <https://www.lp4y.org/documents-legaux>

En 2022, une [LP4Y's Ethics Charter / Partnerships](#) qui concerne les partenariats a été développée. Elle est communiquée aux partenaires au cours du processus d'agrément. Cette charte sera ajoutée sur le site web.

RÉSOLUTION 9 : Il est proposé de mettre à jour ces chartes et de vous les proposer en langue française ou anglaise de façon à être signées par l'ensemble des équipes LP4Y : administrateurs, catalyts, bénévoles au fur et à mesure de leurs processus d'intégration LP4Y ainsi que les Partenaires. Délai : fin 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

B.10 PROPOSITION DES TASK FORCES 2022

- **Opérations**

La Task Force Opérations est stationnaire depuis le dernier CA en novembre 2022 et à la suite des derniers retours faits par Mathilde (Secrétaire Général en congé maternité).

[ici](#) la présentation faite par la team Task Force.

Nous proposons de:

- nous réunir à nouveau pour prolonger les réflexions la Task Force Opérations
- prendre en compte les recommandations faites par le Board et rédigées par Mathilde
- proposer à de nouvelles personnes / personnes ressources de participer à notre Task Force
- un délais de 6 mois pour fournir les livrables proposés dans notre Task Force

- **HR / Talents** [TASK FORCE TALENTS - FINAL NOTE](#)
- **Consultation** [TASK FORCE CONSULTATION - Report 24 mai 2023](#)
- **Gouvernance** Rapport non communiqué. Sera intégré dès réception.

RÉSOLUTION 10 : Il est proposé d'accorder un délai supplémentaire aux task forces lancées au S1 2022. Le livrable est sous forme d'un document écrit synthèse et propositions. Le délai de proposition définitive est fixé au 30 juillet 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B.11 PROJET D'ÉVOLUTION DES STATUTS LP4Y Alliance

Au cours du premier semestre 2022, des discussions ont été menées avec chacun des présidents et des boards de l'alliance LP4Y en vue d'une adaptation nécessitée par la rapide évolution du périmètre de l'alliance depuis sa création. En fin d'année 2022 et début 2023, 4 réunions de 2h ont été organisées afin d'identifier les pistes d'évolutions possibles. Un juriste a été consulté, lui-même à l'origine des premiers statuts de LP4Y Alliance. Les recommandations ont été proposées, en avril 2023, aux membres du collège fondateur (Laure, Jean-Marie, Thierry, John) au cours d'une première réunion puis avec le collège d'honneur (Frédéric, Antoine, John).

Faisant suite au processus de consultation, le Président propose quelques principes de modification sur lesquels il vous est demandé de voter. Ainsi nous pourrons aller plus loin avec la rédaction de statuts qui vous seront proposés préalablement à la mise aux votes lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire :

- Élargissement du conseil d'administration afin qu'un nombre représentatif d'entités puissent prendre part aux débats, aux orientations et aux décisions du Conseil d'Administration.

Avec à ce jour, un minimum de 5 et un maximum de 14 membres il est proposé de porter le nombre maximum d'administrateurs à 18:

- 4 membres du collège fondateur (max de 4 contre 5 auparavant)
- 2 membres du collège d'honneur (max de 2 contre 3 auparavant)
- 12 entités membres du collège adhérents (max de 12 contre 6 auparavant)

Entités à valider sur proposition du Bureau, parmi les entités ayant une existence juridique (constituée ou en cours de constitution), ayant signé la charte de l'Alliance et à jour de leurs cotisations.

Aujourd'hui 11 entités potentiellement éligibles : USA, England, Luxembourg, Belgique, Népal, Bangladesh, Myanmar, Philippines, France, YIN Global, Y4CN.

Et prochainement, total 16 : Liban, Égypte, Inde, Sri Lanka, Catalysts Co.

- Parité Femme / Homme au CA

Minimum : 9 femmes sur 18 membres compte tenu de la forte représentativité des femmes parmi les Catalysts (70% femmes et parmi les Jeunes 80% femmes).

- Chaque CA / Board de l'entité propose, pour validation par le bureau du CA LP4Y Alliance, son représentant au CA de LP4Y Alliance ainsi qu'un suppléant.

Ceux-ci peuvent être issus des bénévoles, des volontaires ou de personnalités extérieures qualifiées. Ces représentants devant avoir préalablement visité l'un des centres LP4Y en Asie ou au Moyen Orient et/ou avoir suivi l'une des *formations des administrateurs*.

- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage. Les administrateurs des Collèges des Membres Fondateurs et des Membres d'Honneur disposent chacun d'un droit de vote double, de telle sorte que le nombre total des voix des administrateurs du Collège des Membres Adhérents soit égal à celui cumulé des administrateurs élus sur proposition des deux autres collèges.

- Sur proposition des entités, le président nomme un *coordinateur global alliance* et un vice-coordinateur global alliance (qui le remplacera en cas d'empêchement).
- Le *coordinateur global alliance* est le leader de l'équipe de coordination. Le coordinateur global est chargé de mener à bien, selon le plan stratégique et le budget défini, le développement des opérations au quotidien pour l'ensemble de l'alliance.
- L'équipe de coordination est composée des Boosters nommés par le *coordinateur global* et d'un *country coordinator* pour chaque pays. Le *coordinateur global* ratifie les propositions de *country coordinator* faite par chaque conseil d'administration / board de chaque entité pays.

- Une catalyste a été recrutée pour assurer le secrétariat permanent administratif et juridique des entités de l'alliance LP4Y. Début de mission : septembre 2023.

Alexia

Il s'agit là de valider le PROCESSUS DE TRAVAIL qui consiste, sur la base des principes que John vient de nous énoncer, à proposer une évolution des statuts lors d'un CA de rentrée le 30 septembre, après validation ces évolutions seront mis aux votes lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 2 décembre 2023.

RÉSOLUTION 11 : Il est proposé de faire établir une proposition d'évolution des statuts LP4Y Alliance ainsi qu'un règlement intérieur sur la base des grandes orientations proposées ci-dessus. Délai : fin septembre 2023.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B.12 ACE STRATEGY : ACCOMPANY + CAMPAIGN + ENGAGE

Annoncé en octobre 2019 lors de l'AGORA des 10 ans, freiné par 2 années de Covid, ce n'est qu'en 2022 que nous avons pu accélérer notre projet en phase 2. Après une phase 1 pour prouver les résultats de la pédagogie développée par LP4Y, une phase 2 pour développer nos impacts en menant de front et de façon complémentaire nos 3 types d'actions :

- **Accompagner** l'inclusion professionnelle et sociale de Jeunes en situation d'extrême pauvreté
- **Faire campagne** pour éveiller les consciences, faire tomber les barrières, pousser à l'action concrète et durable
- **Engager** toutes les parties prenantes dans les combats pour l'inclusion des Jeunes. Former, apporter des solutions en open source, s'engager aux côtés du plus grand nombre pour multiplier les moyens de lutter contre l'exclusion.

Sur cette base, les équipes pays ont commencé les unes après les autres à dessiner leurs plans à Horizon 26 ou Horizon 28. Identifier les actions, les partager, les financer ... autant d'étapes pour lesquelles chacune des 17 entités de l'alliance LP4Y sont de plus engagées.

ACCOMPANY + CAMPAIGN + ENGAGE

Entre 2020 et 2022, le nombre de :

- Jeunes accompagnés à l'emploi décent par an augmente de +76% (870 à 1533).
- personnes bénéficiaires des communautés est x 4,3 (3,207 à 13,862) !!! Performance formidable si l'on prend en compte des considérables difficultés rencontrées durant les 2 années Covid 2020 et 2021.
- le budget dépenses lui n'est augmenté que de 33% (1,860,000€ à 2,480,000€).

Une logique de pression qui atteint ses limites. Le budget collecté est en 2022 et 2023 insuffisant pour financer les succès du projet.

En étudiant le ratio simple : budget dépenses / nombre de jeunes accompagnés on observe une baisse de 31% des moyens consacrés entre 2020 et 2022 :

2020 : 2,13 K€
2021 : 1,90 K€
2022 : 1,62 K€

En conservant un ratio de 1,62 on obtient pour 2000 Jeunes accompagnés en 2023 un budget de 3,240,000€ pour 2023. Nos estimations de collecte pour 2023 sont à ce jour inférieures à 2,800,000€. Une équation difficile.

Nous souhaitons évidemment que le nombre de Jeunes accompagnés ne soit pas la variable d'ajustement et pourtant, avons-nous d'autres solutions ?

En 2023, à ce stade il n'est prévu aucune ouverture de centre.

Le centre de Surabaya est en cours de déménagement pour un impact plus important (le quartier où était le centre s'est rapidement gentrifié) et un coût probablement moindre.

Nous étudions les conditions de fermeture d'un centre dont l'impact ne parvient pas à se stabiliser. Le projet Digital Inc., la plate forme d' E-learning qui a été un formidable atout pendant les 2 années Covid est maintenu mais sans investissement de développement. On pense évidemment relancer le projet dès que ce sera possible.

Si la collecte de fonds s'améliorait ou faisait naître de nouvelles opportunités, nous aurions la possibilité de mettre en place les projets pour lesquels les études ont déjà été faites:

- Egypte : Training & Development center au Caire (financé en partie par Servier, Webhelp et sans doute Futur 21) ***
- Indonésie : Green Village Kediri (partenariat opérationnel validé) ***
- Bangladesh : Training center 4 trainers (pilot program) + 2 TDC (refugees camps)**
- Sri Lanka (structure existante depuis 2021) : premier Training & Development center *
- Lebanon : centre dans la plaine de la Bekaa *

ACCOMPANY + CAMPAIGN + ENGAGE

La mission faire campagne de LP4Y s'avère au fur et à mesure indispensable, impactante et avec un effet de consolidation sur les autres missions. Cette mission est aussi un important facteur de notoriété pour l'alliance LP4Y (qui avec 14 ans reste une jeune Organisation de la Société Civile). Les piliers sont :

- YouthLAB New York - nouveau hub Advocacy pour le mouvement LP4Y avec notamment l'accréditation ECOSOC aux Nations Unies,
- les activités plaidoyer du Y4CN (réseau de 92 NGO dans 37 pays),
- les activités plaidoyer du YIN (réseau de 51 entreprises dans 5 pays)
- et des projets d'édition tels que Bahini (2022), 55+ Solutions (2021), LP4Y Stories <https://www.stories.lp4y.org/> (depuis 2021), et par le passé Portraits (2013), Marqués à Vie (2016 en Anglais et en Français), Audacious (2018), .
- le long métrage "YOUTH VISIONS" développé par une équipe de 5 Catalysts dont les tournages se dérouleront jusqu'à fin 2023. Le montage aura lieu au premier trimestre 2024 suivi de présentations dans les festivals et une sortie grand public en 2025. La stratégie de production fera l'objet d'une consultation du board Alliance d'ici à mi juillet 2023. Pour ce projet LP4Y Alliance a prévu un budget de coproduction de 120,000€ en 2023 qui devraient être remboursé par des collectes de dons spécifiques. Le projet consisterait à ce que les profits de production soient réinvestis dans de nouveaux épisodes.

- et enfin toutes les activités de communication au global et dans les pays. Chaque événement LP4Y doit devenir systématiquement une plate-forme à plaider en *live* et via les réseaux sociaux et les événements.

Ici, un exemple de *Campaign* pour le Bangladesh:

[Recommandations LP4Y Bangladesh - HC mission statement](#)

Toutes ces activités sont coordonnées depuis le 15 mai 2023 par Albane d'Harcourt, Booster Campaign, qui est basée au YouthLAB St Ouen.

Alexia Gaube (ex-project manager YIN, puis coach à Cebu Philippines), rejoindra le YouthLAB NYC dès que les questions de visa auront été réglées.

ACCOMPANY + CAMPAIGN + ENGAGE

La mission "ENGAGE" initialement nommée ENCOURAGE, consiste à engager à l'action toutes les parties prenantes potentielles pour l'inclusion des Jeunes, donner les moyens en open source et développer des solutions de partage et d'engagement à l'action concrète.

Les piliers sont :

- Le **YouthLAB France** : Organisation d'envoi de Volontaires (agrément MEAE France) ou Service Civique (agrément ministériel), organisme de formation (agrément à obtenir) de professionnels de l'inclusion de Jeunes, Recruter, former, accompagner en mission des professionnels de l'inclusion de Jeunes à LP4Y mais aussi dans d'autres organisations de solidarité internationale.
- Les missions d'engagement à l'action de **Y4CN & YIN** qui organisent des dizaines de conférences de partage de bonnes pratiques chaque année à travers le monde et qui viennent de mettre au point [la boîte à outils du YIIF](#) / Youth Inclusion International Forum. Le **YIIF** est un événement adaptable pour tous pays. Le YIIF permet d'impliquer les parties prenantes de l'inclusion des Jeunes dans des activités interactives sur les challenges actuels. Le YIIF facilite l'échange de bonnes pratiques, le développement de solutions concrètes et la mise en réseau des acteurs. Un format processé d'événement "ENGAGE". D'ores et déjà, on sait que des YIIF seront développés à NYC autour du *Worldwide day for eradication of poverty*, mais aussi en Belgique en novembre, à Paris et même à Madagascar en juillet 2023.
- The **Catalysts Co.** : le cabinet conseil en solutions pour l'insertion professionnelle de Jeunes dont les consultants sont tous issus du terrain, anciens catalysts LP4Y. Avec déjà des missions pour 5 ONG à Madagascar financées par ASMAE et Fight'Aid Monaco. Et demain, des projets de solutions LP4Y "sous franchise". A ce jour, un Green Village a été étudié au Népal et un autre à Manille. Ce projets seront managés et financés par d'autres organisations conseillées et supportées en termes de Solution et de Talents par The Catalysts Co.

RÉSOLUTION 12 : Il est proposé que toutes les entités pays, en Asie du sud est, en Asie du sud, au Moyen Orient, en Europe, en Amérique, puissent désormais se positionner au fur et à

mesure de leurs capacités, financières, humaines et de maturité de réseau sur ces 3 missions. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B.13 TRAVEL TO GROW NÉPAL - 7 au 14 avril 2024

Un premier voyage a été réalisé en avril 2023 au Liban pour 7 voyageurs initiés. Il est proposé de relancer le projet avec la même agence (assurances, garanties, etc.) au Népal du 7 au 14 avril 2024 (tbc).

RÉSOLUTION 13 : Il est proposé de relancer le projet de voyage Travel to Grow pour 2024. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B.14 AGORA 15 les samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024

Une deuxième édition encore plus réussie que l'AGORA des 10 ans ? Nous l'inscrivons dès maintenant sur nos agendas.

RÉSOLUTION 14 : Il est proposé d'organiser l'AGORA 15 en octobre 2024. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

B.15 AGENDA ALLIANCE

[LP4Y Global Calendar](#) : l'outil à consulter et à compléter.

- Les principaux temps forts LP4Y auxquels vous pouvez participer :
- Coordination Forum : Inde, du lundi 2 octobre 2023 fin de journée au samedi 7 midi.
- Coordination Forum: Népal, du lundi 1 avril 2024 fin de journée au samedi 6 midi
- Inception days : Paris
- Welcome Weeks : Manille et Delhi
- Travel to Grow NÉPAL du 7 au 14 avril 2024 (tbc)
- AGORA 15 : les samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024 à Paris

Prochaines **AG** LP4Y Alliance

- AGE pour modification des statuts : le 2 décembre 2023 (14h . France)
- AGO pour approbation des comptes de l'exercice 2023 : le 1 juin 2024 (14h . France)

Prochains **CA** LP4Y Alliance

- CA Q3 2023 : le 30 septembre 2023 (14h . France)
- CA Q4 2023 : le 2 décembre 2023 (même jour que l'AGE) (14h . France)
- CA Q1 2024 : le 30 mars 2024 (14h . France)
- Pas de synergy call compte tenu de l'AGORA 15
- CA Q2 2024 : le 1er juin 2024 (même jour que l'AGO); (14h . France)
- CA Q3 2024 : le 28 septembre(matin de l'Agora 15)
- CA Q4 2024 : le 7 décembre (14h . France)

RÉSOLUTION 15 : Cet agenda est proposé pour 2023-2024. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 16 : L'AG donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour accomplir les formalités administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C. PV des RÉSOLUTION À L'AG DU 10 JUIN 2023

L'Assemblée Générale s'est tenue par « conférence call » le 10 juin 2023 à 14h00, sur convocation faite, conformément à l'article 11 des statuts, par courriel adressé aux adhérents et accompagné de l'ordre du jour de la réunion, du rapport d'activité, du rapport financier, des comptes 2022, de propositions et du projet des résolutions.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Jean-Marc DELAPORTE, Président du Conseil d'administration.

Ont pris part à la réunion :

Membres Fondateurs

- Jean Marc DELAPORTE, Président
- Jean Marie DEMEURE, excusé, pouvoir à Laure DELAPORTE
- Laure DELAPORTE

Membres d'Honneur

- Antoine DELAPORTE
- Frédéric VAN HEEMS

Membres Adhérents

- LP4Y ENGLAND, Représentée par son Président : Jean-Baptiste DECAIX
- LP4Y PHILIPPINES, Ayant pour représentante permanente : Albane d'HARCOURT
- LP4Y USA, Représentée par son CEO : Ghislain DESCAMPS
- LP4Y BELGIQUE, Représentée par son Président : Jean-Luc VILDE
- LP4Y LUXEMBOURG, Ayant pour représentant permanent : Pierre GIRARD

Participaient les invités suivants :

- Alexia Fournel, Ecosystem Booster / Partenariats et Fundraising
- Sébastien Fleury / Président LP4Y France
- Marc de Crouy Chanel / Président LP4Y Luxembourg
- Marie-Aimée Boury / Membre du board LP4Y France
- Albertine Corne / Coordinatrice Indonésie
- Alexia Blot / Booster Talents
- Alison Magniez / Coordinatrice Bangladesh
- Johanna Deloumeaux / Booster Solutions
- Max Milbergue / Coordinateur Liban

Le Président constate que le quorum de plus des deux-tiers des membres est réuni et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire. Il propose pour présenter les projets succinctement et les mettre aux votes la participation de Alexia Fournel qui assurera le Secrétariat de séance.

L'Assemblée Générale y adhère à l'unanimité.

Le Président rappelle qu'en annexe à la convocation était joints:

- un document annuel contenant l'ordre du jour, le rapport d'activité 2022, le plan d'action 2023, le rapport financier 2022, le budget 2023 ainsi que le projet de résolutions.
- un document additionnel contenant différents projets de résolutions.

Il est procédé au rappel de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer conformément à la convocation et au document de propositions.

Rapport d'activités 2022 et Plan d'action 2023 LP4Y Alliance

Il est ensuite procédé à la présentation, par Jean-Marc DELAPORTE, Président, du rapport d'activités 2022 et du Plan d'action 2023, sur la base des documents joints à la convocation.

Comptes 2022 LP4Y Alliance

Le Trésorier présente ensuite son rapport, les comptes de l'exercice 2022 et le budget prévisionnel de l'exercice 2022, tous ces documents ayant été joints à la convocation.

Budget 2023

Le budget 2023 est ensuite présenté à l'Assemblée.

Cotisation annuelle des membres

Le financement des frais de fonctionnement de LP4Y Alliance est assuré par les cotisations des entités membres. Il est proposé d'y adjoindre des facturations pour les services qui auraient été commandés et qui ne feraient pas partie des frais couverts par les cotisations.

Gouvernance

LP4Y Alliance est composé de :

- 4 Membres Fondateurs
- 2 Membres d'Honneur
- 6 Membres adhérents

L'association est dirigée par un Conseil comptant actuellement 11 membres :

3 représentants du Collège des Membres Fondateurs :

- Jean-Marc DELAPORTE, Président
- Laure DEMEURE
- Jean-Marie DEMEURE

2 représentants du Collège des Membres d'Honneurs :

- Antoine DELAPORTE
- Frédéric VAN HEEMS

6 représentants du Collège des Membres Adhérents (représentés au sein du Conseil par leur Président ou par un représentant permanent spécialement désigné à cet effet) :

- LP4Y BELGIQUE, représentée par son Président : Jean-Luc VILDE

- LP4Y ENGLAND, représentée par son Président : Jean-Baptiste DECAIX
- LP4Y FRANCE, représentée par son Président : Sébastien FLEURY
- LP4Y LUXEMBOURG, ayant pour représentant permanent : Pierre GIRARD, Trésorier
- LP4Y PHILIPPINES, ayant pour représentante permanente : Albane d'HARCOURT
- LP4Y USA, représentée par son Président : Ghislain DESCAMPS

Les membres ayant été renouvelés récemment et aucun candidat ne s'étant présenté, il n'y a pas lieu de procéder à l'élection de nouveaux administrateurs.

Le Président demande alors aux membres de l'Assemblée s'ils ont d'autres questions à poser ou des observations à formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors soumises au vote :

RÉSOLUTION 1 : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport moral du Président, approuve sans réserve ce rapport et les activités qui y sont mentionnées.

. Ghislain Descamps demande des précisions sur la prise en compte des 14 Catalysts de l'équipe Coordination (7 coordinateurs pays et 5 Boosters) dans le budget de l'Alliance. John et Laure étant actuellement sur le budget de LP4Y France. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2 : L'Assemblée générale, connaissance prise du plan d'actions et projets 2023 présenté par le Président, approuve sans réserve ce rapport et les activités qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 3 : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Trésorier, approuve sans réserve ce rapport et les opérations qui y sont retracées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 4 : L'Assemblée générale, connaissance prise des comptes de l'exercice 2022, approuve sans réserve le compte le bilan, l'annexe et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés et fait ressortir un excédent de +517€€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 5 : L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022, excédentaire de +517€, au report à nouveau antérieur, qui était bénéficiaire de 52.314€ et sera ainsi porté à 52.831€.

. Jean-Luc Vilde demande comment sont rémunérés les Catalysts du film Youth Visions? Ils ont un statut de VSI et sont pris en charge par l'Alliance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 6 : L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du Président et du Trésorier, approuve sans réserve le projet de budget prévisionnel de l'exercice 2023.

. Jean-Marie demande pourquoi ne pas proposer de changer les cotisations Alliance.

. Pierre Girard propose d'attendre et d'en reparler lors des prochains CA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 7 : L'Assemblée générale décide de confirmer la cotisation annuelle 2023 des membres personnes morales sur les bases suivantes :

Ressources de l'entité en n-1	Montant de la cotisation 2022
Ressources inférieures à 50 000 €	0 €
Ressources comprises entre 50 000 et 100 000 €	5 000 €
Ressources comprises entre 100 001 et 200 000 €	10 000 €
Ressources comprises entre 200 001 et 300 000 €	15 000 €
Ressources comprises entre 300 001 et 400 000 €	20 000 €
Ressources comprises entre 400 001 et 500 000 €	25 000 €
Ressources comprises entre 500 001 et 600 000 €	30 000 €
Ressources supérieures à 600 000 €	35 000 €

. Jean-Baptiste Decaix souligne que le coût d'accompagnement des programmes augmente de 15% alors que le nombre de Jeunes augmente 30%. John répond qu'il l'expliquera plus loin mais qu'il y a beaucoup de pression sur le terrain auprès des équipes pour contenir les dépenses et rester dans le budget imparti.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 8 : L'Assemblée générale, connaissance du prévisionnel agrégés des entités de l'alliance LP4Y, approuve le budget prévisionnel de l'exercice 2023.

. John informe d'un point budget & KII mi Juillet 2023 au CA du mois de septembre.

. Ghislain se dit inquiet des perspectives du Gala 2024

. John assure que les perspectives de collecte de fonds pour 2024 sont plus positives; fonds AFD et présentation des H28 aux grands partenaires.

. Antoine Delaporte s'informe de l'état des partenariats pluriannuels.

. Laure lui répond que c'est effectif et dans la stratégie de la team Partenariat-Fundraising.

. Sébastien se pose la question de la monétisation du placement des Jeunes en entreprises?

. Laure propose d'organiser une réunion sur le sujet.

. Frédéric souligne que si la collecte de fonds est en tension en 2023, il faudrait faire un point en juillet. Évaluer les réserves dont dispose LP4Y et en fonction faire un appel à l'aide en septembre.

. John répond qu'il y a du potentiel mais que LP4Y est une organisation jeune. Depuis 14 ans, l'équipe Partenariat ne perd pas de partenaire. C'est un temps de progression normal.

. Sébastien souligne qu'en matière de soutien institutionnel, il y a bien sûr le MEAE France et le Fonjep ainsi que le MAE Luxembourg.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 9 : L'Assemblée connaissance prise des chartes existantes et de la charte éthique *Partenaires*, valide la recommandation de signature par l'ensemble des équipes des entités LP4Y : administrateurs, catalysts, bénévoles au fur et à mesure de leurs processus d'intégration LP4Y ainsi que les Partenaires. Délai : fin 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10 : L'Assemblée après avoir lu et/ou écouté les notes de situation des task forces lancées au S1 2022 valide le fait de donner au 4 task forces un délai supplémentaire. Le livrable sera sous forme d'un document écrit synthèse et propositions. Le délai de proposition définitive est fixé au 30 juillet 2023.

. Marc de CC; besoin de Deadlines régulières mais pas forcément de fin pour ces task forces

+ organisation de CA pour discuter des propositions de chaque TF + on attend le retour de Matthieu de Romblay en tant que Tiers de confiance.

Pierre Girard précise qu'il faudra établir une convention avec Matthieu pour bien cadrer son intervention.

Frédéric VH; Bilan et propositions des TF fin juillet. Présentations au CA de septembre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 11 : L'Assemblée après avoir pris connaissance de la synthèse des propositions de nouveaux statuts valide le projet de faire établir des statuts selon les principes proposés. Cette évolution des statuts de LP4Y Alliance sera présentée aux différentes équipes fin septembre, discutée puis mise au vote lors d'une Assemblée générale extraordinaire fixée le 2 décembre 2023.

. Sebastien Fleury: bcp de discussions (gouvernance), propositions faites par Henri et Patrick mais pas abouties. Ceci dit le processus de décision par rapport à leurs propositions à été vécu difficilement et donc ils vont prendre du recul par rapport au Board. Normal dans une vie associative qu'il y ait des discussions/tensions, des gens qui adhèrent moins, etc. Mais ce serait bien que le processus de validation/décision soit + clair et se passe mieux à l'avenir. L'ensemble des personnes doivent s'exprimer "Il faut se soigner les uns les autres".

. Ghislain Descamps: discussions pas inclusives, dans un très petit groupe, pas de communication à toutes les personnes concernées.

. Frédéric est ok avec évolution des statuts. c'est une nouvelle étape qui doit s'inscrire dans le temps. Il faut que plus de personnes/entités soient représentées et que le code génétique de LP4Y soit respecté. AGE en décembre pour voter.

. Sébastien: les statuts de l'Alliance doivent évoluer en lien avec ceux des entités nationales. La France a un rôle important en matière d'accompagnement Finances & Talents. Il faudra clarifier le rôle des entités nationales et les définitions de compétences.

. Pierre Girard propose la création de Comités au sein de l'Alliance sur ces sujets; Talents/Finances...

. Marc de CC tient à souligner le chemin parcouru. L'évolution de l'Alliance et le travail accompli par les Catalyts et les bénévoles.

John propose des discussions sur ces sujets des statuts au CA du 30 septembre 2023 et un vote/ratification à l'AG du 2 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12 : L'Assemblée ayant pris connaissance de la stratégie ACE / *Accompany + Campaign + Engage* -tant dans l'*Impact Report 2022 & Perspectives* que dans ce présent document- valide la proposition selon laquelle toutes les entités pays s'engagent désormais à se positionner au fur et à mesure de leurs capacités, financières, humaines et de maturité de réseau sur ces 3 missions. Délai : Agora 15 les 5 & 5 octobre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 13 : L'Assemblée ayant pris connaissance des bons feedbacks du projet 2022 au Liban valide le projet de voyage Travel to Grow 2024 au Népal.

. Jean-Marie souligne l'importance pour tous les administrateurs d'être en contact régulier avec le terrain, de venir autant que possible sur le terrain rencontrer les équipes.

. Marc de CC confirme l'importance pour les administrateurs et bénévoles de venir sur le terrain. Ce sont les courroies de transmission du message LP4Y et des Jeunes.

. Jean-Luc Vildé : Empreinte carbone pour 1 semaine (proposer une extension du voyage + proposer un "Travel to Grow en Europe pour former les bénévoles à la méthode LP4Y et aux opérations

. Albane confirme que l'équipe "Faire Campagne" travaille sur un projet de module

"Comment convaincre/mieux comprendre le projet" qui aurait lieu au YouthLAB à Paris et serait proposé aux administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 14 : Le Président propose de relancer la dynamique de l'Agora des 10 ans en organisant un événement pour le 15ème anniversaire de la création LP4Y en 2024. L'Assemblée valide le projet d'organisation de l'AGORA 15 en octobre 2024 à Paris ou proche.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 15 : Un agenda est proposé à l'Assemblée pour 2023-2024.

. Sébastien : faut-il vraiment voter ce type de résolution?

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 16 : L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Le présent procès-verbal, immédiatement dressé à l'issue de l'Assemblée, est approuvé, avant signature par :

Le Président, Jean Marc Delaporte

La Secrétaire de séance, Alexia Fournel



D. ANNEXES

- Mouvement LP4Y > [Impact Report 2022 & Perspectives](#)
- [Who's Who](#)
- [LP4Y's Ethics Charter / Partnerships](#)
- [HC mission statement LP4Y Bangladesh](#)
- [la boîte à outils du YIF](#)
- [LP4Y Global Calendar](#)

Précision de vocabulaire:

- **LP4Y Alliance** est l'association Loi 1901 Française structure de fédération des entités LP4Y.
- **L'alliance** LP4Y est le mouvement LP4Y. L'ensemble des entités.